

DIRECTION VIE FESTIVE ET ATTRACTIVE
Service Vie associative et Vie économique
Affaire suivie par : Laurent VANDAELE
Téléphone 03 20 63 07 68
Mail animation@ville-saint-andre.fr

Aux Président(e)s
d'Associations

Saint-André, le 13 Juillet 2023

Réf : 23-151

OBJET : Dossiers de subvention 2024

Monsieur le Président, Madame la Présidente,

Le dossier de demande de subvention communale de fonctionnement pour l'année 2024 sera mis en ligne sur le site de la Ville www.villesaintandre.fr et sera disponible à la direction Vie Festive et Attractive à partir du 17 Juillet 2023.

Tous les dossiers complets devront nous parvenir avant le Vendredi 1^{er} Septembre 2023, accompagnés des différentes pièces justificatives par mail sur animation@ville-saint-andre.fr ou par courrier ou dépôt au service de la vie associative et de la vie économique. J'insiste sur l'importance du respect des délais, tout dossier rendu en retard ne pourra être instruit.

Ce nouveau calendrier permettra d'avoir plus d'échanges, d'avancer plus rapidement, et d'être davantage en phase avec le calendrier budgétaire de la ville, afin d'affiner les besoins des associations et les subventions versées par la commune en adéquation avec les projets associatifs.

Dans l'attente de la réception de votre dossier avant le 1^{er} septembre 2023 délai de rigueur et de l'étude de vos projets, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Madame la Présidente, en l'expression de mes respectueuses salutations.



Pascale LAHOUSTE

Adjointe Déléguée aux relations
à la population et à la Sécurité

HÔTEL DE VILLE

89 rue du Général Leclerc - CS 40001 - 59 871 Saint-André CEDEX

+33 (0)3 20 63 07 50 www.villesaintandre.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Madame le Maire.